

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

I. PREAMBULE

La rédaction d'un rapport d'activités est une obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce document de référence vise à établir un bilan de toutes les décisions et actions engagées.

Ainsi selon les termes de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, «Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

II. Le SCOT Cœur du Faucigny

La communauté de communes de la Vallée Verte (CCVV) (communes de Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-André, Saxel, Villard),

La Communauté de Commune des Quatre Rivières (CC4R) (Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Mégevette, Onnion, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Ville-en-sallaz),

La Communauté de Commune Arve et Salève (CCAS) (Arbusigny, Arthaz Pont Notre Dame, Monnetier Mornex Esserts Salève, La Muraz, Nangy, Pers Jussy, Reignier Esery, Scientrier),

La Communauté de Commune Faucigny Glières (CCFG) (Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Le Petit Bornand Les Glières, Vougy).

Ont marqué leur volonté d'élaborer un Schéma de Cohérence Territorial qui leur soit commun, correspondant à leurs stratégies propres autant qu'à leurs choix pour l'avenir.

La Communauté de Communes Faucigny Glières a élaboré un SCoT approuvé le 16 Mai 2011, la Communauté de Communes Arve et Salève, limitrophe de celle-ci, a élaboré un SCoT approuvé le 17 Juin 2009. Le SCoT des 3 vallées s'est constitué aux frontières de ces deux communautés, réunissant la communauté de communes des 4 Rivières et celle de la Vallée Verte.

La nécessité de faire évoluer les documents anciens des deux premières communautés d'une part, et la volonté partagée des 4 communautés de réfléchir ensemble à l'aménagement d'un territoire cohérent d'autre part, les ont conduites à vouloir élaborer un SCoT commun dénommé SCoT Cœur du Faucigny, à l'échelle de leurs 4 périmètres réunis

Le Territoire du Cœur du Faucigny a une surface de 464.31 km² pour 34 communes et accueille 75000 habitants. Sa progression démographique est forte, +1.9% chaque année entre 1999 et 2016. Elle se traduit par le développement des espaces anthropisés, l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions internes et externes, avec les territoires voisins.

Espace frontalier, soumis à la forte influence économique de la Suisse, le Cœur du Faucigny est positionné entre un centre urbain majeur, l'agglomération genevoise, et la Vallée de l'Arve, pôle industriel de niveau européen, à l'interface de zones touristiques d'attraction internationale (Chamonix, pour n'en citer qu'une).

Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie,

infrastructures,...), de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le contexte très spécifique du territoire où se conjugue un ensemble d'atouts singuliers, le SCoT cœur du Faucigny poursuivis comme objectifs de :

- Diversifier, renouveler et développer l'offre de logement,
- Accompagner l'environnement économique, commercial et touristique,
- Favoriser une agriculture diversifiée,
- Préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raisonné pour les centres urbains,
- Préserver les acquis de la ruralité.
- Partager et protéger nos paysages et leurs richesses,
- Préserver nos grands équilibres naturels,
- Assurer une coordination des mobilités internes et externes au territoire,
- Assurer des interfaces de qualité avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit dans le respect des objectifs et principes énoncés dans le cadre de la loi ALUR et ELAN.

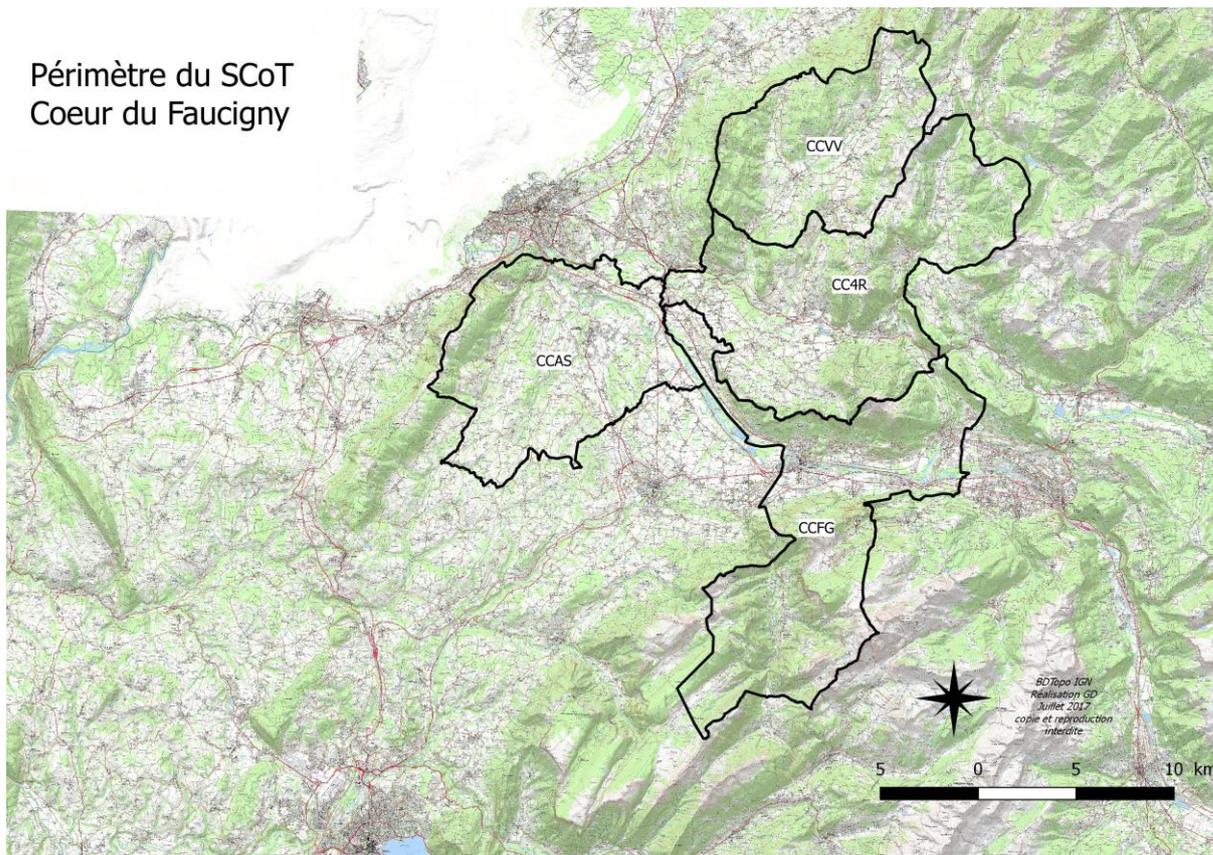
Dates clés

- 17 Mars 2009 : arrêt du périmètre du SCOT des 3 Vallées
- 30 Janvier 2012 : création du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, structure porteuse du SCOT
- 19 Juillet 2017 : Approbation du SCoT des 3 Vallées
- 1^{er} Janvier 2018 : Evolution du périmètre du SCoT des 3 Vallées. Elargissement de périmètre à la Communauté de Communes Faucigny Glières et la Communauté de Communes Faucigny Glières.
- 1^{er} Janvier 2018 Changement de dénomination : SCoT Cœur du Faucigny.

Le syndicat mixte est compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur l'ensemble du territoire. Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision d'un nouveau SCoT à l'échelle de son nouveau périmètre. Il est également en charge du suivi et de toutes opérations qui s'avèreraient nécessaires concernant les SCoT historiques présents sur ce même périmètre conformément aux dispositions des articles, L.142-1 et suivants, Art. L.143-1 et suivants et L104-1 du Code de l'Urbanisme.

Le territoire du Cœur du Faucigny Vallées

Périmètre du SCoT
Coeur du Faucigny



- 34 communes,
- 4 Communautés de Communes
- 75 000 habitants
- 464.31 km²

III.2018 – Année de la fusion !

L'année 2017 fut marquée par la fusion des SCoT Faucigny Glières, Arve et Salève et 3 Vallées pour élaborer le SCoT Cœur du Faucigny.

La dénomination du Syndicat a donc changé. Il s'agit du Syndicat Mixte du Cœur du Faucigny.

Le Siège du Syndicat a été transféré de Marcellaz à Faucigny. Les nouveaux Statuts ont ainsi évolué au 1^{er} Janvier 2018 pour permettre la fusion de des 3 SCoT.

Cette volonté de fusionnée se fonde, au-delà de la parfaite continuité du périmètre, sur le constat de morphologies internes en de nombreux points comparables entre ces communautés de communes. Cette identité partagée amène naturellement à devoir faire face à des enjeux de même nature et à bâtir un ensemble de réponses cohérentes, d'outils partagés et de structurations harmonieuses.

Chacune de ces communautés offre une variété de communes allant de localités urbaines ou péri-urbaines, jusqu'à des villages à caractère rural, touristique et montagnard. Les habitants tirent leurs moyens d'existence soit d'une activité rurale, soit d'une activité artisanale, commerciale, libérale, liée à l'économie présentielle au sein même du territoire ; soit d'une activité industrielle, présente dans les 4 communautés ou enfin d'un emploi externe au territoire vers le centre industriel clusien, vers le centre urbain d'Annemasse ou encore vers la Suisse voisine.

Le périmètre ainsi constitué se trouve donc à l'interface d'un centre urbain transfrontalier très dynamique, d'une communauté de communes très industrielle et d'un domaine touristique montagnard particulièrement actif. Cet environnement propice participe grandement à un dynamisme très fort qui génère des contraintes en terme de logements, d'infrastructures, de transports, de maintien de l'agriculture, de développement économique et de qualité environnementale.

Il est donc apparu utile de donner à ce grand territoire les moyens de poursuivre efficacement son développement, en harmonie avec la dynamique de son environnement le plus proche.

Tous les élus de ce nouveau territoire sont pleinement conscients de la nécessité d'établir des interfaces de qualité avec les EPCI membres du pôle métropolitain, le territoire du Chablais, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, la Communauté de Communes du Haut Chablais, la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes et, plus particulièrement, considèrent la Communauté de Communes du Pays Rochois comme pouvant être un partenaire à même de participer plus étroitement à ce projet.

Organisation politique

o Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical. Il s'agit de l'organe délibérant qui valide les propositions faites par le bureau à chaque phase de la procédure. Il s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2018.

- 23 Janvier 2018
- 7 Mars 2018
- 23 Mai 2018
- 5 Juillet 2018
- 12 Septembre 2018
- 28 Novembre 2018

Il est composé de :

- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la CC des 4 Rivières
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la CC de la Vallée Verte.
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la CC Arve et Salève.
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la CC Faucigny Glières.

o Les Délégués du Comité Syndical

En qualité de Titulaires

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Commune (pour information)
4 Rivières	Madame	BEL	Chantal	MERGEVETTE
4 Rivières	Madame	BUCZ	Carole	SAINT JEOIRE
4 Rivières	Madame	CHAFFARD	Christine	SAINT JEAN DE THOLOME
4 Rivières	Monsieur	CHAPUIS	Bernard	MARCELLAZ
4 Rivières	Monsieur	CHATEL	Bernard	FAUCIGNY
4 Rivières	Madame	CHENEVAL	Laurette	VILLE EN SALLAZ
4 Rivières	Monsieur	FOREL	Bruno	FILLINGES
4 Rivières	Monsieur	PITTET	Serge	VIUZ EN SALLAZ
4 Rivières	Monsieur	REVUZ	Daniel	LA TOUR
4 Rivières	Monsieur	TOLETTI	Daniel	PEILLONNEX

4 Rivières	Madame	VELAT	Jocelyne	ONNION
Arve et Salève	Monsieur	BARBIER	Daniel	SCIENTRIER
Arve et Salève	Monsieur	BLETEAU	Marc	ARBUSIGNY
Arve et Salève	Monsieur	BRIFFOD	Pascal	NANGY
Arve et Salève	Monsieur	CIABATTINI	Alain	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Arve et Salève	Monsieur	CICLET	Jean-François	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Monsieur	COCHARD	Jean-Louis	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Monsieur	DUPONT	Jean-Claude	NANGY
Arve et Salève	Monsieur	FAVRE	Louis	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Monsieur	GUERINI	Gianni	LA MURAZ
Arve et Salève	Madame	HEPP	Pascale	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Madame	LANOVAZ- DETURCHE	Valérie	SCIENTRIER
Arve et Salève	Monsieur	LAVERRIERE	Roland	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Monsieur	MANIGLIER	Michaël	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Monsieur	MAUME	Philippe	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Monsieur	MONATERI	Pierre	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Madame	PERINET	Nadine	LA MURAZ
Arve et Salève	Monsieur	PUGIN	André	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Madame	REMILLON	Régine	ARBUSIGNY
Arve et Salève	Madame	RENOULET	Elodie	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Monsieur	ANCRENAZ	Gilles	CONTAMINE SUR ARVE
Faucigny	Monsieur	BOISIER	Lucien	BONNEVILLE

Glères				
Faucigny Glères	Madame	CHABOUD	Loëtitia	PETIT GLIERES BORNAND LES
Faucigny Glères	Monsieur	CHUARD	Marc	PETIT GLIERES BORNAND LES
Faucigny Glères	Monsieur	GUIGNARDAT	Jean-Paul	MARIGNIER
Faucigny Glères	Madame	JIMENEZ	Dominique	BONNEVILLE
Faucigny Glères	Madame	LARA LOPEZ	Jessica	BONNEVILLE
Faucigny Glères	Monsieur	LAYAT	Didier	BRISON
Faucigny Glères	Monsieur	MASSAROTTI	Yves	VOUGY
Faucigny Glères	Monsieur	MAURIS DEMOURIOUX	Bertrand	MARIGNIER
Faucigny Glères	Monsieur	MERMIN	Jean-Pierre	AYZE
Faucigny Glères	Monsieur	PERY	Christophe	MARIGNIER
Faucigny Glères	Monsieur	SAVOINI	Serge	CONTAMINE SUR ARVE
Faucigny Glères	Monsieur	SERVOZ	Claude	BONNEVILLE
Faucigny Glères	Monsieur	SOLLINET	Alain	VOUGY
Faucigny Glères	Monsieur	TEMIL	Jean-Louis	AYZE
Faucigny Glères	Madame	TRINCAT	Sandrine	MARIGNIER

Faucigny Glières	Monsieur	VALLI	Stéphane	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Madame	VAZQUEZ YANEZ	Annick	BONNEVILLE
Vallée Verte	Monsieur	CHARDON	Patrick	BOGEVE
Vallée Verte	Monsieur	DETRAZ	Laurent	SAINT ANDRE DE BOEGE
Vallée Verte	Madame	DURET	Marielle	HABERE LULLIN
Vallée Verte	Madame	JACQUET	Jacqueline	HABERE POCHE
Vallée Verte	Monsieur	MOUCHET	Denis	SAXEL
Vallée Verte	Monsieur	PINGET	Rolland	VILLARD
Vallée Verte	Monsieur	SAUTHIER	Gilles	BURDIGNIN
Vallée Verte	Madame	SCHERRER	Fabienne	BOEGE

En qualité de Suppléant(e)s

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Commune (pour information)
4 Rivières	Monsieur	BERTHIER	Yvon	ONNION
4 Rivières	Madame	BOSC	Catherine	PEILLONNEX
4 Rivières	Monsieur	BUCHACA	Joël	VILLE EN SALLAZ
4 Rivières	Monsieur	CHENEVAL	Paul	FILLINGES
4 Rivières	Monsieur	GAMBARINI	Julien	MERGEVETTE
4 Rivières	Monsieur	GAVILLET	Léon	MARCELLAZ
4 Rivières	Monsieur	MOSSUZ	Pierre-Henri	SAINT JEAN DE THOLOME
4 Rivières	Monsieur	PELLISSON	Jean	LA TOUR

4 Rivières	Monsieur	PERNOLLET	Alain	FAUCIGNY
4 Rivières	Monsieur	POCHAT- BARON	Pascal	VIUZ EN SALLAZ
4 Rivières	Monsieur	ZADJIAN	Eric	SAINT JEOIRE
Arve et Salève	Monsieur	BRANTUS	Michel	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	CHALEL	Badia	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Madame	CONTAT	Fabienne	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Arve et Salève	Madame	DEAGE	Patricia	SCIENTRIER
Arve et Salève	Monsieur	DOMPMARTIN	Patrice	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Madame	DUBET	Béatrice	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Madame	FERNANDEZ	Denise	NANGY
Arve et Salève	Monsieur	FRUTIGER	Jacques	NANGY
Arve et Salève	Monsieur	JACQUEMOUD	Yves	LA MURAZ
Arve et Salève	Monsieur	JAVOGUES	Sébastien	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Madame	LEJEUNE	Denise	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Madame	MATTHEY	Claire	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Madame	MAYORAZ	Régine	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Arve et Salève	Monsieur	MORETTI	Pierre	ARBUSIGNY
Arve et Salève	Madame	PAYANT	Isabelle	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Madame	ROGUET	Isabelle	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Madame	ROSSET	Sylvie	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Madame	VACHOUX	Esther	ARBUSIGNY
Faucigny Glières	Madame	AVOGADRO	Muriel	VOUGY

Faucigny Glières	Monsieur	BALLALOU	Jean-Paul	MARIGNIER
Faucigny Glières	Madame	BOUCLIER	Véronique	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	CORRIAS	Giovanni	MARIGNIER
Faucigny Glières	Madame	GAY	Agnès	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	GOY	Claude	MARIGNIER
Faucigny Glières	Monsieur	GRELAZ	Bruno	CONTAMINE SUR ARVE
Faucigny Glières	Madame	LHOTE	Marilyn	CONTAMINE SUR ARVE
Faucigny Glières	Monsieur	MERCIER	Julien	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Madame	MEYER	Marie-Laure	AYZE
Faucigny Glières	Monsieur	NAVARRO	Daniel	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	PELLET	Marcel	BRISON
Faucigny Glières	Monsieur	PERILLAT	Jean-Yves	PETIT BORNAND LES GLIERES
Faucigny Glières	Madame	PERRIN GOTRA	Caroline	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	RUBIN DELANCHY	Lilian	MARIGNIER
Faucigny Glières	Monsieur	SARREBOUBEE	Christian	VOUGY
Faucigny	Monsieur	SERVAGE	Christian	PETIT BORNAND LES

Glières				GLIERES
Faucigny Glières	Madame	SPANNEUT CAMAZOLLA	Hélène	AYZE
Faucigny Glières	Monsieur	UBERTI	Daniel	BONNEVILLE
Vallée Verte	Monsieur	BOSSON	Jean- François	SAINT ANDRE DE BOEGE
Vallée Verte	Monsieur	BRON	Marc	HABERE POCHE
Vallée Verte	Monsieur	DUFOURD	Pierrick	VILLARD
Vallée Verte	Monsieur	DUPRAZ	Yves	BURDIGNIN
Vallée Verte	Monsieur	MUSARD	Jean-Paul	BOEGE
Vallée Verte	Monsieur	NICOLAS	Luc	SAXEL
Vallée Verte	Monsieur	OREMUS	Yann	HABERE LULLIN
Vallée Verte	Madame	ROCH	Jacqueline	BOGEVE

○ Bureau

Le bureau est composé du Président et de sept Vice-Présidents de :

- Monsieur Bruno FOREL, Président
- Stéphane VALLI : 1^{er} VP en charge des relations inter SCoT et partenaires institutionnels.
- Louis FAVRE : 2^{ème} VP Habitat – Logement.
- Fabienne SCHERRER : 3^{ème} VP Environnement.
- Bernard CHATEL : 4^{ème} VP Agriculture Forêt.
- Jean Pierre MERMIN : 5^{ème} VP Economie Industrie Commerce.
- Alain CIBATTINI : 6^{ème} VP mobilités – infrastructures.
- Yves MASSAROTTI : 7^{ème} VP Tourisme.

IV. Avis sur Documents d'Urbanisme et associés

Dans le cadre des élaborations ou révisions générales des POS / PLU des communes, le SCoT Cœur du Faucigny est amené à rendre un avis sur les documents d'urbanisme. Il est également associé dans des démarches d'élaboration de documents supra communaux sur son périmètre.

Le bureau a rendu un avis sur les PLU de Villard, Onnion, Arbusigny, Burdignin et Peillonex.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT Cœur du Faucigny

Siège : 44 place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

Tel : 04.50.35.55.85 Courriel : contact@coeurdufaucigny.com